

**POINT SUR LES CHANTIERS EN
COURS – 20 MAI 2026**

TRANSPARENCE PUBLIQUE

L'AIRE DE JEUX



VILLE DE PORCELETTE

HISTORIQUE DU PROJET

L'aire de jeux est un projet initié par l'ancienne municipalité au cours de l'année 2024. L'ensemble des devis a été validé et signé par cette dernière en 2025.

Plusieurs difficultés ont ensuite été identifiées, entraînant une interruption des échanges et, par conséquent, l'arrêt du chantier.

La municipalité actuelle a repris les discussions avec les entreprises concernées afin de permettre une reprise rapide des travaux et d'assurer l'achèvement du projet dans les meilleurs délais.

Les travaux reprendront cette semaine.

COMMENT SE DÉCLINE LE PROJET ?

Pour une meilleure compréhension, le projet d'aménagement de l'aire de jeux se décompose en deux lots distincts :

Lot n°1 – Aménagements extérieurs et paysagers : cette partie du projet a été confiée à l'entreprise **LJH**.

Lot n°2 – Fourniture et installation des équipements de jeux : cette partie a été confiée à l'entreprise **STBL**.

COÛT DU PROJET

(Selon les devis signés)

	LJH (Aménagement extérieur)	STBL (Jeux)
TOTAL (HT)	96 088, 80 €	75 906,87 €
TVA (20%)	19 217,76 €	15 181,37 €
TOTAL (TTC)	115 306,56 €	91 088,24 €

TOTAL HT: 171 995,67 €

TOTAL TTC: 206 394,80 €

ÉTAT DES RÉGLEMENTS

Ancienne municipalité			
LJH		STBL	
39411,66 € TTC	Réglé ✓	45 544,12 € TTC	Réglé ✓
43 355,95 € TTC	Réglé ✓		

Municipalité actuelle			
LJH		STBL	
26 855,28 € TTC	Réglé ✓	45 544,12 € TTC	Non réglé ✗ (à réception du chantier)
5683,97 € TTC	Réglé ✓		

RÉCEPTION DES TRAVAUX

À l'achèvement des travaux, et sous réserve de la délivrance d'un rapport favorable attestant de la conformité et de la sécurité des installations par un organisme de contrôle indépendant tel que DEKRA ou tout organisme équivalent, la municipalité procédera au règlement du solde restant dû, soit un montant de **45 544,12 € TTC**.

À ce jour, il est toutefois impossible de prévoir une date précise de réception des travaux. Le chantier étant actuellement en phase de finalisation, celle-ci demeurera conditionnée à l'avis émis par l'organisme de contrôle précité.

COMBIEN COÛTE CETTE AIRE DE JEUX À LA COMMUNE ?

Bien que le coût total TTC de l'aire de jeux s'élève à **206 394,80 €**, la commune bénéficiera du versement du FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA), perçu selon le calendrier applicable à la collectivité, à savoir en N+1 et N+2.

Ce FCTVA s'élèvera à **33 856,62 €**

A cela s'ajoutera la subvention de la région qui s'élève à **16 301,00 €**

Par conséquent, le coût net prévisionnel pour la commune, après versements du FCTVA et de la subvention régionale, serait de :

206 394,80€
- 33 856,62 €
- 16 301,00 €



= 156 237,18 € TTC



PLAN DE FINANCEMENT INITIAL

D'après la délibération du 9 juillet 2024, l'ancienne municipalité adoptait le plan de financement suivant:

- **Subvention de l'état:** 97 811,95 € HT
 - **Subvention de la région:** 32 603,98 € HT
 - **Commune:** 32 603,98 € HT
- (Pour un total estimé à 163 012,92 € HT)

Au final:

- **Aucune demande de subvention n'a été faite à l'état**, ni en 2024, et ni en 2025. (confirmation de la préfecture consultable en mairie).

Précisons qu'à ce jour, il n'est plus possible de soumettre une demande.

- **La région** accorde une aide de 16 301,00 € HT
- **Le restant** est à charge de la commune.

(Pour un total réel de 171 995,67 € HT)